



Réponse de la direction à l'évaluation de la réglementation axée sur les buts Compte rendu en date d'août 2005

L'information relative aux initiatives particulières est détaillée ci-après. Étant donné que la réponse de la direction a été rédigée, au départ, en septembre 2004, quelques-unes des initiatives déterminantes qui ont été mises en œuvre depuis rejoignent les travaux en cours visant des recommandations particulières. Les voici :

- **Système de gestion de la qualité**

Le projet concernant le système de gestion de la qualité (SGQ) a pour objectif de concevoir, puis de mettre en œuvre un système global de gestion de la qualité à l'ONÉ, afin de respecter la norme ISO 9001-2000. Plus particulièrement, le SGQ a été conçu dans le but de guider l'Office à chacune des étapes du modèle de maturité d'un système donné. Selon le plan, il a d'abord fallu contrôler les processus de base de l'ONÉ, les documenter, puis faire en sorte que chacun comporte des étapes reproductibles pouvant éventuellement être intégrées les unes aux autres. Après quoi, le système de gestion de la qualité a pu être mis au point en fonction de ces processus. Un certain nombre des initiatives citées dans la réponse de la direction ont trait à la schématisation, au contrôle ou à l'intégration des processus du SGQ, ou en font partie.

- **Projet d'assurance intégrée de la conformité**

Le programme de planification du projet d'assurance intégrée de la conformité a pour but d'assurer une meilleure utilisation des données de l'ONÉ qui se rapportent à la conformité et à l'évaluation, afin de permettre la prise de décision fondée sur le risque pour ce qui est de l'évaluation des demandes et la planification des activités d'inspection et de vérification. En d'autres termes, les ressources de l'ONÉ s'attacheront à évaluer les divers éléments de la demande et à assurer la conformité à la réglementation dans les cas où le programme de planification de la conformité a déterminé qu'il existait des risques importants liés à la sécurité, à l'environnement ou à une gestion financière saine.

- **Élaboration du processus de base visant le cadre de réglementation**

Dans le cadre du projet de SGQ dont il a été question plus haut, le processus de définition du cadre de réglementation a été schématisé et est en cours d'intégration aux autres processus de l'Office. Par le passé, il s'agissait d'une fonction divisée entre diverses unités organisationnelles et qui ne faisait pas l'objet d'un contrôle au niveau de l'organisation. La schématisation du processus, la désignation d'un maître de processus et d'une personne responsable et les efforts déployés pour favoriser l'utilisation uniforme du processus pour apporter des changements au cadre de réglementation permettront d'assurer la cohérence, la compréhension et la souplesse du cadre.

Les trois initiatives ci-dessus, combinées aux actions précisées dans le tableau suivant, permettront de concrétiser les recommandations formulées dans le rapport de Matrix Solutions Inc.

Recommandation du consultant	Action/réponse de la direction (septembre 2004)	En date d'août 2005
R1 Élaborer une méthode d'exploitation standard pour les vérifications de l'ONÉ (priorité élevée)	L'ébauche du processus de vérification est terminée. La direction travaille en collaboration avec l'Association canadienne de pipelines d'énergie et les membres de l'Office à la révision du programme de vérification.	Fait
R2 Élaborer des normes de qualifications pour le personnel de la vérification (priorité moyenne)	Des modèles de tâches sont en préparation dans le cadre du programme de vérification. Les vérificateurs obtiendront une accréditation à l'interne attestant qu'ils ont la formation et l'expérience nécessaires. Une stratégie de ressourcement sera élaborée dans le cadre du processus de planification de la vérification. Elle inclura l'utilisation de l'expertise de vérification externe, s'il y a lieu.	Fait
R3 Documenter le soutien technique pour les aspects subjectifs (priorité élevée)	Un document énonçant dans le détail le soutien que les règlements actuels fournissent à la vérification des systèmes de gestion est en préparation dans le cadre du programme de vérification. Les travaux se poursuivent pour définir et accroître la compréhension de la prise de décision axée sur le risque qui est attendue des vérificateurs de l'ONÉ.	Fait
	Dans le but de contrer la subjectivité dans la réglementation et l'orientation, un projet est en cours pour recueillir des commentaires sur la révision du Règlement sur les pipelines terrestres (RPT). Dans ce contexte, les parties du RPT et des Notes d'orientation pour lesquelles il est difficile de déterminer la conformité seront revues et remaniées.	L'étude des différents règlements se fait de manière continue. La refonte du RPT a été amorcée en juin 2005, lors de l'atelier de l'ONÉ.
R4 Favoriser l'échange d'information et d'enseignements et contribuer au processus d'amélioration continue (priorité moyenne)	Un plan de communication est en voie d'élaboration dans le cadre du programme de vérification. Celui-ci favorisera une approche documentée de la surveillance du rendement et de la mise en œuvre des améliorations.	Fait
	Le besoin de privilégier une approche intégrée de la planification de la conformité à l'ONÉ a été identifié et un projet a été mis en branle pour mener les processus de l'ONÉ vers la gestion intégrée de l'assurance de la conformité. Ce projet de conformité intégrée améliorera l'échange d'information entre les processus de l'ONÉ, ce qui permettra une simplification et une efficacité accrues.	Le programme d'assurance intégrée de la conformité permettra de relever le défi.
	Voici quelques-unes des activités de collecte et d'échange d'information entreprises par l'ONÉ :	Fait

Recommandation du consultant	Action/réponse de la direction (septembre 2004)	En date d'août 2005
	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de l'ONÉ (décembre 2003 et mai 2005) • Atelier de sensibilisation du public (septembre 2004) • Atelier sur la réglementation intelligente (novembre 2004) • Atelier sur le Guide de dépôt (printemps 2003) <p>Les événements parrainés par l'ONÉ sont annoncés sur le site Web.</p>	
	Autre mécanisme destiné à favoriser un échange d'information plus soutenu : les lettres d'information plus fréquentes qui seront envoyées aux sociétés réglementées et aux autres intervenants. Ces lettres seront une sorte de carrefour d'information sur les questions de sécurité et de protection de l'environnement liées aux installations réglementées par l'ONÉ.	Les lettres d'information feront partie de l'évaluation de la conformité et des outils d'exécution mis au point en cours d'élaboration de la réglementation.
	Pour intensifier l'échange d'information et l'innovation au sein de l'ONÉ, l'équipe chargée de l'élaboration de la réglementation préparera une présentation sur la réglementation axée sur les buts et tiendra une série d'ateliers à l'intention du personnel. Ces ateliers auront pour but de susciter une discussion plus approfondie au sujet des effets de la RAB sur les équipes et les fonctions et la manière de mieux mettre en œuvre la RAB.	Une première ébauche de la présentation a été faite. Le projet a été modelé en fonction de la schématisation du SGQ pour le processus de base relatif à l'élaboration du cadre de réglementation.
	L'ONÉ cherchera à accroître sa visibilité par la participation et le parrainage d'événements susceptibles de servir de tribune à une discussion sur la RAB (p. ex., l'atelier sur l'intégrité à Banff et l' <i>International Pipeline Conference</i> . Les deux événements sont bien considérés par l'industrie, qui y participe intensément).	Le chef des opérations a traité de la RAB à l'atelier sur l'intégrité à Banff. Les efforts de sensibilisation à la RAB sont continus.
R5 Réfléchir à l'idée d'incorporer un <i>certificat de conformité réglementaire</i> (priorité élevée)	Le projet de conformité intégrée permettra de corriger les lacunes et de résoudre les problèmes relevés par le consultant sans se pencher sur la question précise du certificat de conformité réglementaire.	Le déroulement du projet d'assurance intégrée de la conformité suit l'échéancier.
	Le concept de certificat de conformité réglementaire s'inscrit dans l'approche du système de gestion contenue implicitement dans le RPT et d'autres règlements. Avant qu'il puisse être mis en œuvre, il faudra procéder à une évaluation de son fonctionnement et de sa faisabilité.	Continu – Échéancier actuel de révision du RPT-99 (voir R10 ci-dessous)

Recommandation du consultant	Action/réponse de la direction (septembre 2004)	En date d'août 2005
	L'évaluation sera effectuée durant la phase initiale de la révision du RPT-99, puis débattue à l'interne et à l'externe.	
R6 Continuer de modifier les rapports de vérification, au besoin (priorité élevée)	Le programme de vérification aura une approche documentée de la surveillance du rendement et de la mise en œuvre des améliorations, ce qui comportera notamment le recours aux services d'un vérificateur externe qui vérifiera l'uniformité et les erreurs grammaticales.	Fait
R7 Incorporer des étapes du processus pour permettre aux sociétés soumises à la vérification d'examiner les résultats des vérifications de l'ONÉ et de clarifier la justification lorsque les commentaires ou opinions de la société n'ont pas été acceptés par l'ONÉ (priorité moyenne)	Cette recommandation a été incorporée dans le processus récemment documenté touchant la conduite d'une vérification et elle sera utilisée à la prochaine vérification. La direction travaille en collaboration avec l'ACPÉ et les membres de l'Office sur les processus révisés.	Fait
R8 Contrôler la durée des vérifications et les délais d'exécution des rapports de vérification (priorité moyenne)	Le programme de vérification renferme des mesures de rendement élaborées pour chaque intervenant. Le temps pris pour produire les rapports préliminaires et les rapports finals de vérification est une mesure surveillée par l'équipe de vérification des pipelines.	Fait - Des mesures de rendement sont en place et font l'objet d'un suivi.
R9 Mettre sur pied un système interne de suivi et d'évaluation pour profiter des enseignements tirés (priorité moyenne)	Les recommandations qui relevaient des lacunes dans nos règlements ou nos documents d'orientation sont conservées pour consultation future. Des mesures sont prises pour intégrer plus étroitement la collecte de cette information dans les systèmes actuels de gestion de l'information de l'Office et pour un jour la publier.	Un mécanisme a été mis en place afin de les inclure dans le SGIES. Le partage de l'information s'intensifiera lorsque l'ensemble des données portant sur l'assurance intégrée de la conformité aura été confirmé et qu'une structure de TI sera en place.
R10 Réfléchir à l'opportunité d'un système d'exécution	L'Office n'a pas d'outils d'exécution qui se soient révélés efficaces pour résoudre les problèmes de non-conformité. Cette recommandation	L'équipe chargée de l'élaboration de la

Recommandation du consultant	Action/réponse de la direction (septembre 2004)	En date d'août 2005
plus rigoureux pour la non-conformité (priorité moyenne)	montre toutefois qu'il n'y a pas de compréhension commune de ces outils et de leur application. Pour parer à cela, les Opérations produiront une lettre d'information sur l'exécution, expliquant les outils et leur application commune par l'Office. La lettre sera largement diffusée, y compris sur le site Web. Une telle mesure devrait aider à changer la perception selon laquelle les mesures d'exécution de l'ONÉ ne sont pas suffisantes.	réglementation mène actuellement une recherche d'envergure internationale sur les pratiques exemplaires en matière de conformité et d'instruments d'application, dans le but de mettre au point de nouvelles approches qui seront efficaces pour assurer la réglementation axée sur les buts. Le résultat de la recherche sera intégré à tous les règlements, nouveaux ou refondus.
	L'équipe de la vérification de la conformité - Construction organise des rencontres avec les sociétés à inspecter afin de leur expliquer les outils d'exécution de l'ONÉ. Ce type de présentation pourrait être étendu à d'autres événements (un atelier, par exemple).	Continu – De telles rencontres ont lieu.
R11 Envisager des méthodes de gestion des risques (priorité moyenne)	Le projet de cadre de système de gestion, le projet de conformité intégrée et la mise en œuvre des outils de gestion du risque conçus récemment par l'ONÉ permettront de corriger les lacunes et de résoudre les problèmes relevés par le consultant.	Le projet d'assurance intégrée de la conformité sera réalisé.
R12 Continuer de travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes de réglementation (priorité moyenne)	L'Office s'active déjà à promouvoir la RAB auprès des autres organismes gouvernementaux et des associations : <ul style="list-style-type: none"> • participation intense aux divers comités techniques de la CSA; • collaboration avec l'ACÉE pour élaborer le Guide du processus d'étude approfondie et d'autres processus; • élaboration d'une RAB avec les offices extracôtiers (plongée, forage et production); • élaboration d'une RAB sur les activités extracôtières, en consultation avec d'autres organismes de réglementation et intervenants; • à titre de coprésident du comité canadien sur l'environnement des pipelines, pressions politiques pour modifier les règlements (comme le Règlement sur les oiseaux migrateurs); 	Les efforts à cet égard, et à l'égard d'initiatives similaires, sont continus.

Recommandation du consultant	Action/réponse de la direction (septembre 2004)	En date d'août 2005
	<ul style="list-style-type: none"> • promotion de rapports plus étroits avec d'autres AR/AF dans le cadre de la LCÉE; <p>Ces initiatives et d'autres efforts de coopération contribueront à promouvoir la réglementation intelligente.</p>	
R13 Établir une fonction officielle d'assurance de la qualité (priorité moyenne)	Le cadre de système de gestion permettra de corriger les lacunes et de résoudre les problèmes relevés par le consultant.	Processus entourant le SGQ en cours
R14 Examiner le rôle des indicateurs dans la RAB (priorité moyenne)	Un projet est en cours pour identifier les indicateurs de rendement pour les vérifications de l'ONÉ et les inspections de chantiers de construction.	Des indicateurs de rendement ont été créés pour chaque équipe des Opérations et font l'objet d'un suivi.
	L'équipe d'élaboration de la réglementation étudiera le rôle des indicateurs de rendement lorsqu'elle révisera des règlements ou en rédigera de nouveaux.	Continu
	Procéder à une autre évaluation de la RAB dans un horizon de 3 à 5 ans.	Prévoir un autre sondage à l'exercice 2007-2008